

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24402997

Déposé
03-06-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0699803134

Nom(en entier) : **BOIS COUSIN**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue du Ramier 16
: 1170 Watermael-Boitsfort**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS, DIVERS

D'un acte reçu par Maître Géraldine ROLIN JACQUEMYS, Notaire associé à Bruxelles, le 16 mai 2024, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « **Bois Cousin** », ayant son siège à 1170 Watermael-Boitsfort, avenue du Ramier 16, laquelle valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : ACCEPTATION D'UN APPORT SUPPLEMENTAIRE AVEC EMISSION DE NOUVELLES ACTIONS

L'assemblée décide d'accepter un apport supplémentaire en numéraire d'un montant de trois millions d'euros (€ 3.000.000,00) par cinq actionnaires, et d'émettre en contrepartie trois cents mille (300.000) actions nouvelles.

L'apport sera entièrement libéré.

Renonciation au rapport de l'organe d'administration

Conformément à l'article 5 :121, § 2 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée renonce à l'unanimité au rapport de l'organe d'administration justifiant le prix d'émission des actions nouvelles et décrivant les conséquences de l'opération sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires.

Droit de préférence et souscription

Et à l'instant, sont ici intervenus, après que les actionnaires actuels ont expressément et totalement renoncé à leur droit de souscription préférentielle :

- (...)

Qui, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède et reconnu avoir connaissance de la situation financière de la société du chef de l'acte, ainsi que du montant approximatif des frais, charges, dépenses et rémunérations mis à charge de la société, Nous ont déclaré faire apport en numéraire d'un montant total de **trois millions d'euros (€ 3.000.000,00)**, entièrement libéré, réparti de la manière suivante :

(...)

Libération

Les comparants déclarent et requièrent le Notaire soussigné d'acter que l'apport en numéraire a été entièrement libéré, et que les fonds ont préalablement au présent acte été déposés au compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la banque (...) sous le numéro (...)

Une preuve de ce dépôt est déposée à l'instant sur le bureau du Notaire soussigné qui la conservera dans son dossier.

Constataion

L'assemblée constate et requiert à l'unanimité le Notaire soussigné d'acter que, par suite de la décision qui précède, l'apport supplémentaire prévu à l'ordre du jour ci-dessus se trouve effectivement réalisé et que les actions nouvelles émises ont été intégralement et inconditionnellement souscrites de sorte que le nombre d'actions est porté de trois cent quatre-vingt mille (380.000) actions à six cent quatre-vingt mille (680.000) actions.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts afin de les mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus:

L'article 5 des statuts est modifié en ce sens :

« La Société a émis six cent quatre-vingt mille (680.000) actions, en rémunération des apports, toutes de même catégorie et conférant les mêmes droits et avantages. »

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS A CONFERER A L'ORGANE D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'EXECUTION DES DECISIONS A PRENDRE ET AU NOTAIRE EN VUE DE LA COORDINATION DES STATUTS.

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prises, et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Géraldine ROLIN JACQUEMYNS, Notaire associé à Bruxelles,

Déposés en même temps :

- 1 expédition de l'acte
- 1 coordination des statuts
- 1 procuration